

**Décision n° 06-0361**  
**de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes**  
**en date du 16 mars 2006**  
**modifiant l'annexe 1 de la décision n° 02-752 du 19 septembre 2002 modifiée portant**  
**constitution d'un comité d'experts pour l'introduction de nouvelles techniques sur la**  
**boucle locale**

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes,

Vu la décision n° 02-752 de l'Autorité en date du 19 septembre 2002 portant constitution d'un comité d'experts pour l'introduction de nouvelles techniques sur la boucle locale ;

Vu la décision n° 06-0004 de l'Autorité en date du 2 février 2006 modifiant la décision n° 02-752 du 19 septembre 2002 ;

Après en avoir délibéré le 16 mars 2006,

En application des dispositions de l'article 4 de la décision n° 02-752 du 19 septembre 2002 modifiée, l'Autorité dispose de la compétence pour nommer les représentants au comité d'experts.

A ce titre, elle dispose de la faculté de faire évoluer la composition du comité notamment lorsqu'une entreprise souhaite proposer le nom d'autres experts en remplacement de ceux qui la représentent.

Une réorganisation interne conduit Neuf Cegetel à proposer le nom d'un nouvel expert au sein du groupe qui représente l'opérateur.

Dans ces conditions, l'Autorité est amenée à faire évoluer la composition du comité d'experts pour l'introduction de nouvelles techniques sur la boucle locale.

**Décide**

**Article 1er :**

L'annexe 1 de la décision n° 06-0004 susvisée, qui dresse la liste des experts nommés par l'Autorité ainsi que le nom du président du comité, est modifiée.

La nouvelle liste des membres du comité et de son président figure en annexe 1 de la présente décision.

**Article 2 :**

Le Directeur général de l’Autorité de régulation des communication électroniques et de postes est chargé de l’exécution de la présente décision qui sera rendue publique.

Fait à Paris, le 16 mars 2006,

Le Président

Paul Champsaur

## Annexe 1

### Composition du Comité d'experts

La présente annexe contient, conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la décision n° 02-752 du 19 septembre 2002 modifiée portant constitution d'un comité d'experts pour l'introduction de nouvelles techniques sur la boucle locale, la liste des experts nommés par l'Autorité ainsi que le nom du président du comité.

#### I – Liste des membres du comité d'experts

- Alcatel  
Laurentie Yves  
Spruyt Paul
- Alsace Connexia / Dedia / Iris 64 / Medialys / Teloise  
Fouchet Arnaud  
Malaval Bruno
- Altitude Telecom  
Huet Alexandre
- Axione  
Astier Dominique  
Puisseux Cyril
- Cambio  
Pitcho Jean-Claude
- Colt Télécommunications France  
Robreau Philippe
- Completel  
Carrio Esther  
Clamen Johan
- Dauphin Telecom  
Bjedic Frédérique  
Miqueu Régis
- ECI Telecom  
Desportes Adrien  
Gremeau Lionel
- Ericsson France  
Di Sciullo Mario  
Foucher Pascal
- France Citévision  
Gacquer William  
Turki Kaïs
- France Télécom  
Bouillon Jean-Luc  
Burgade Etienne  
Capelle Bruno  
Mazier Jean
- Free  
Boutruche Sébastien  
Brunel Frank
- Fujitsu France  
Guiol Bertrand  
Handley Brett
- Lucent Technologies  
Mancini Catherine  
Soula Sylvain

- Neuf Cegetel  
Huguet Jean-François  
Ruth Thierry
- Sagem Communication  
Dalle Eric  
Journel Jacques
- Siemens France  
Bolin Paquito  
Zakour Eric
- Tele2 France  
Jayet Thomas  
Le Roy Erik
- Telecom Italia France  
Grangé Benoît  
Paillet Cédric
- T-Online France  
Nguyen Frédéric  
Papiernik Laurent

## **II – Présidence du Comité d’experts**

Le comité d’experts est présidé par M<sup>me</sup> Catherine Mancini (Lucent Technologies).